

Madame, Monsieur,

Notre société moderne est de plus en plus confrontée à une multitude de risques qu'ils soient naturels, géologiques, climatiques ou industriels, ils représentent un danger potentiel identifié.

En montagne, plus qu'ailleurs, la gestion du risque, et plus particulièrement des risques naturels, fait partie intégrante des réalités du quotidien d'une commune.

A ce titre, la municipalité, dont l'une des préoccupations majeures est la sécurité et le bienêtre des personnes, mène depuis plusieurs années une politique volontariste pour une meilleure prise en compte de ces risques à l'échelle communale.

Ces démarches ont conduit, notamment à

- L'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) visant à organiser au mieux les crises et à assurer la mise en sécurité de la population,
- L'adoption d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles

Être bien informé, c'est être en mesure de bien se préparer aux événements.

Aussi, j'ai le plaisir de vous présenter notre <u>Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui a pour objet de faire mieux connaître :</u>

- les dangers auxquels nous sommes exposés,
- les moyens de prévention et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics,
- les mesures préventives que vous devez prendre pour réduire votre vulnérabilité,
- les consignes à suivre, les réflexes simples à adopter en cas d'événements naturels ou technologiques graves pour assurer votre sauvegarde.

Vous trouverez dans ce guide des conseils et des recommandations simples et pratiques pour mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Prenez-en connaissance, **conservez-le précieusement** et n'hésitez pas à le relire de temps en temps.

La sécurité est l'affaire de chacun.

Marie-Paule ROGOU Maire du Devoluy

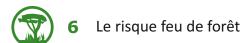
LES RISQUES MAJEURS

Sommaire



3 Les risques majeurs





8 Le risque mouvement de terrain

10 Le risque sismique

12 Le risque avalanche

14 Les risques climatiques

Le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses)

18 Fiche consignes

19 Comment suis-je alerté?

Sites internet
Numéros utiles

Qu'est-ce qu'un risque majeur?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation :

- l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine,
- l'inondation par ruissellement urbain liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée,
- l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.

La commune du Dévoluy est soumise à un risque d'inondation principalement par crue torrentielle avec les torrents de la Souloise, de la Couine et de la Ribière.



Les Plus Hautes Eaux Connues

Témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces évènements importants que le temps peut parfois effacer.

On les trouve sous diverses formes en fonction de l'époque : gravés dans la pierre, directement peints, sous forme de plaques métalliques ou de macarons scellés

dans les murs, de carreaux en émail...



Consultez

www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS!

La commune n'a pas connu d'événement en lien avec les inondations.

Les bons <u>réflexes</u>

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

Consignes de sécurité À respecter







Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres



es Monter dans les étages

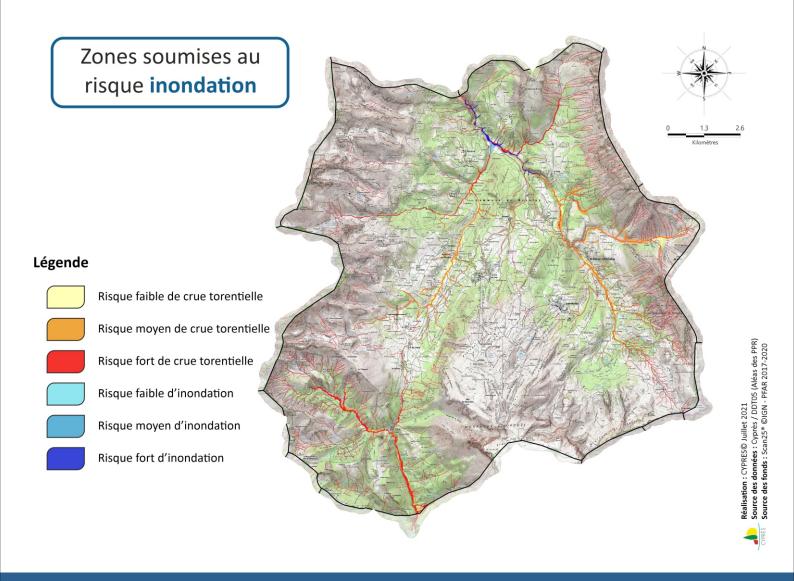
PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

Le **Plan de Prévention des Risques** (PPR), approuvé en 2011 et 2012, définit les zones rouges totalement interdites à la construction et à l'aménagement et les zones bleues autorisées sous réserve de prise en compte de prescriptions ou de recommandations.

La **procédure de vigilance météorologique** permet aux autorités responsables de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, le maire et les radios locales. La commune est également abonnée au service APIC (abonnement pluies intenses à l'échelle des communes).

Des travaux de protection ont été mis en place sur le secteur d'Agnières-en-Dévoluy.











Consignes de sécurité À respecter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles:

Cartes de vigilance crues www.vigicrues.gouv.fr

Carte de vigilance météorologique http://vigilance.meteofrance.com

Les feux de forêt sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de garrigue...

Le territoire communal compte plus de 55 % de sa superficie en zones boisées qui renferment un habitat dispersé et particulièrement sensible aux feux de forêt.



Réglementation

Le brûlage des déchets verts est interdit sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes, quelle que soit la période de l'année sauf dérogations.



Les obligations légales de débroussaillement (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (article L134-6 du Code forestier). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS!

En 1989, un feu de 5 hectares est parti de la commune d'Agnières-en-Dévoluy.



Les bons réflexes

Consignes de sécurité A respecter









Rentrer dans un bâtiment en dur

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Attaquer le feu si possible

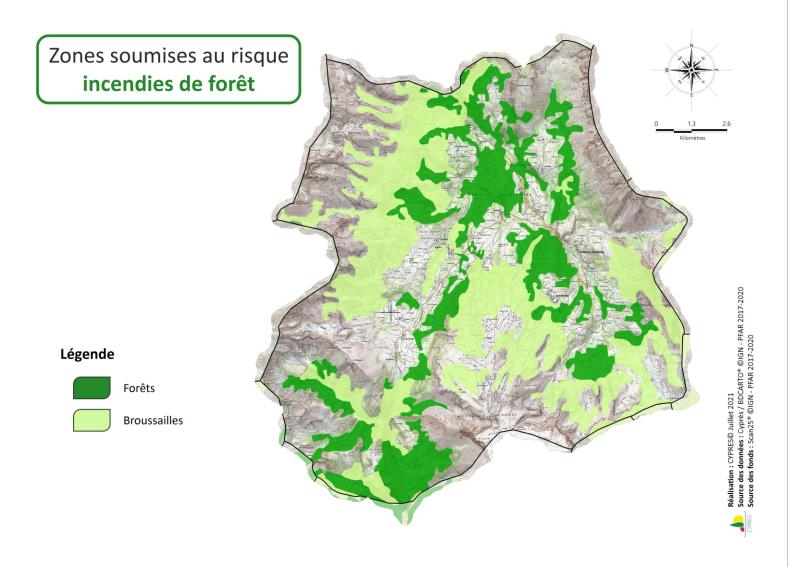
DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

La protection contre les incendies de forêts comporte un ensemble d'actions visant à prévenir les éclosions, à limiter la progression du feu tout en facilitant l'intervention des secours : réseau de surveillance (vigies, postes de guet, ...), création de pistes pourvues d'une bande débroussaillée permettant un accès rapide et sécurisé pour les engins de lutte sur le lieu de l'incendie, points d'eau assurant la réalimentation des véhicules de lutte...











Consignes de sécurité À respecter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements coton, chapeau)
- Eteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles:

Base de données pour les incendies de forêts www.promethee.com

Application smartphone « Prévention incendie » de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne



MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque sur la commune

La commune est soumise à un risque de mouvement de terrain:

- Eboulements dans les secteurs de Saint-Etienne-en Dévoluy, les hameaux du Pré et de Truziaud.
- Glissements de terrain dans les secteurs d'Agnières en Dévoluy, les hameaux de l'Adroit, des Flaux, du Forest, de Maubourg, de Lachaup, Le Bois Rond (à côté de l'Enclus) et la route des Gicons mais également tout le long de la vallée de la Souloise. Ce risque se retrouve également dans les hameaux de Rioupes, du Pin, du Pré, de l'Enclus et du village de Saint Etienne en Dévoluy.



Définitions

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement des argiles.

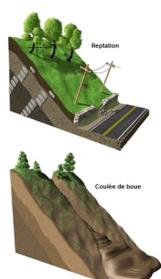
Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS!

1997

La commune a connu un arrêté de reconnaissance de Catastrophe naturelle en 1997 suite à un glissement de terrain.





Les bons réflexes

En cas d'éboulement











du danger

un meuble les bâtiments la radio et électricité

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

A l'extérieur

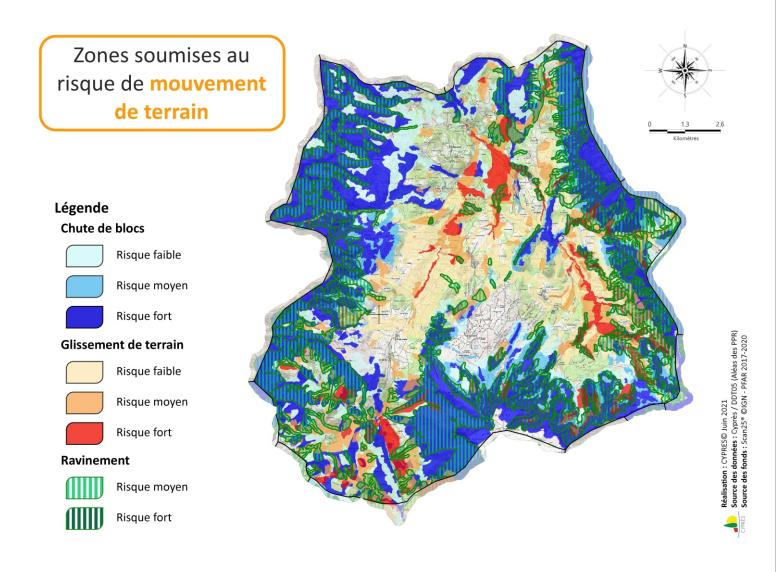
APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement

Le **Plan de Prévention des Risques** (PPR) a été approuvé en 2011 et 2012 et définit les zones rouges totalement interdites à la construction et à l'aménagement et les zones bleues autorisées sous réserve de prise en compte de prescriptions ou de recommandations.

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de système d'alerte.

Des travaux d'enrochement et des filets de protection ont été mis en place sur la commune.









En cas d'**effondrement**

des bâtiments les bâtiments

A L'INTÉRIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les hâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

A L'EXTÉRIEUR

- Éloignez-vous de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

Liens utiles:

Base de données nationale sur les mouvements de terrain www.georisques.gouv.fr

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

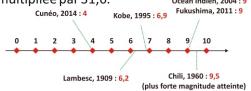
Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (décret 2010-1254 et 2010-1255).

La commune du Devoluy est située en aléa modéré, niveau 3.

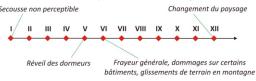


Magnitude et intensité

Magnitude - Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



Intensité - Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Echelle arithmétique MSK à 12 degrés.





ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS!

7 AVRIL 2014

Le séisme est survenu sur la commune de Saint-Paul-sur-Ubaye dans les Alpes de Haute-Provence. Relativement superficiel et de magnitude locale de 5,3.



BRGIN

Les bons réflexes

Consignes de sécurité À respecter



un meuble







Évacuer les bâtiments

S'éloigner du danger

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

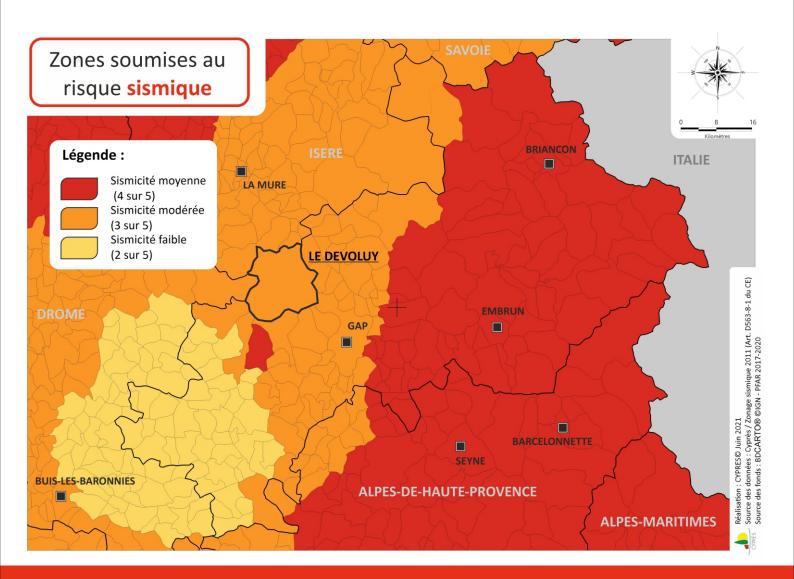
- S'abriter sous une table solide ou dans l'encadrement d'une porte
- S'éloigner des fenêtres
- Ne pas allumer de flamme
- Ne pas utiliser l'ascenseur

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Evacuer le bâtiment par les escaliers
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées ainsi que et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.











Consignes de sécurité À respecter

téléphoner ni étincelle APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais.

Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français www.franceseisme.fr

Réseau National de surveillance sismique http://renass.unistra.fr/

Plan séisme www.planseisme.fr

Provoquée par la rupture du manteau neigeux, une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige plus ou moins importante sur une pente.

Les avalanches sur la Commune du Devoluy concernent

- Le hameau de Truziaud. Les habitations se situant au nord du hameau pourraient être touchées si une avalanche se déclenchait dans le Pra de Chavrieu.
- La RD 571 allant au hameau du Collet.
- -Secteur au Sud-Ouest (village des Garcins) peut être concerné.

Signalisation des risques d'avalanche

Les drapeaux signalant le niveau de risque d'avalanche dans les stations de ski françaises sont progressivement remplacés par des nouveaux pictogrammes.



Conditions généralement favorables



Instabilité marquée, parfois sur de nombreuses pentes



Instabilité limitée le plus souvent à quelques pentes



Forte instabilité sur de nombreuses pentes



Conditions très défavorables



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS!

FÉVRIER 2021

Deux alpinistes sont parvenus à sortir vivants d'une chute d'une centaine de mètres causée par une avalanche, en face Est du Grand Ferrand.



Uata-av

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas partir seul et toujours indiquer sa destination à une tierce personne
- S'informer des conditions météorologiques
- S'interdire le hors-piste et la randonnée en période dangereuse

Consignes de sécurité À respecter



Fermer le



latéralement



Essayer de



poche d'air

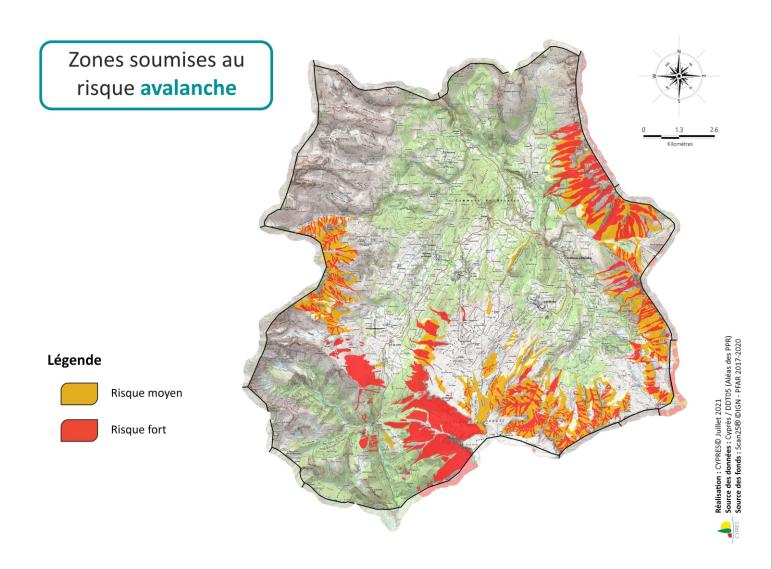
PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Tenter de fuir latéralement pour sortir du couloir d'avalanche
- Se débarrasser de sacs et bâtons
- Fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter de remplir ses poumons de neige
- Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté
- Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements de natation

En matière de prévention, les **Plans de Préventions des Risques** approuvés en 2011 et 2012 prennent en compte le risque avalanche et définissent les règles en matière d'urbanisme.

Le Plan d'intervention pour le déclenchement des avalanches (PIDA) peut être mis en œuvre en cas de risque avéré sur le domaine skiable.

En matière de prévision, Météo-France édite régulièrement un **bulletin d'estimation du risque d'avalanche** qui donne, à l'échelle d'un massif, des indications sur l'état du manteau neigeux en fonction de l'altitude, de l'exposition, du relief.









Consignes de sécurité À respecter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas s'essouffler en criant ; pour tenter de se faire entendre, émettre des sons brefs et aigus
- S'efforcer de créer une poche d'air en exécutant une détente énergique puis ne plus bouger pour économiser l'air

Liens utiles:

Bulletins montagne de Météo-France www.meteofrance.com

Base documentaire sur les avalanches www.avalanches.fr

Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches (ANENA) www.anena.org

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en montagne, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



OT DEV



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS!

NEIGE 2019

De fortes chutes de neige, accompagnées d'un fort vent de sud/sud-ouest, se sont produites les 31 janvier et 1e février sur l'ensemble du massifalpin.

Dans le secteur des Écrins, les épaisseurs cumulées ont souvent atteint 60 à 80 cm, jusqu'à 120 cm à 3000 m.

Les bons réflexes

NEIGE ou VERGLAS

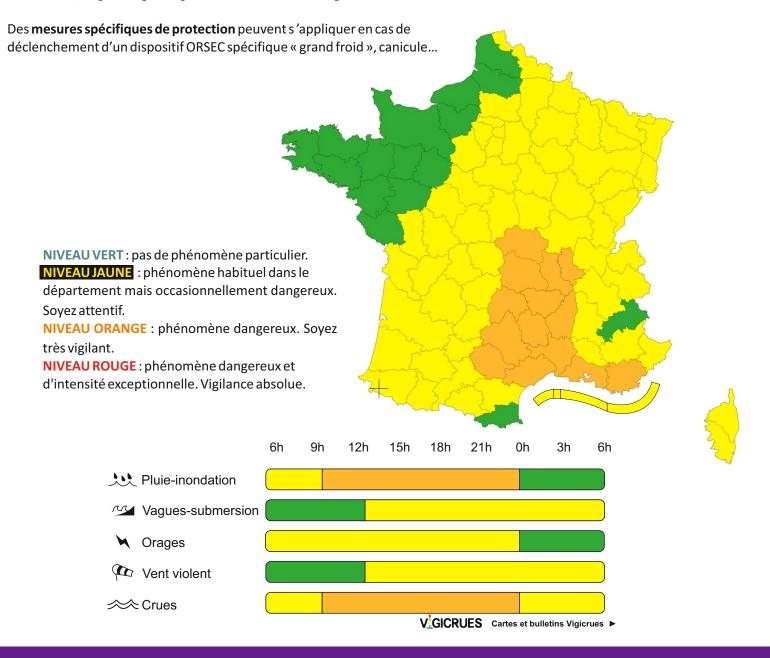
- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire

La carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.



ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

TEMPÊTE

AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques

APRES

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre

Le transport de matières dangereuse par voies routière, ferroviaire, aérienne et par canalisation génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammables, toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs).

La commune du Dévoluy est soumise à un risque de transport de matières dangereuses par route (D937, D17, D217) pour la desserte locale en fioul ou gaz domestique.



Reconnaître les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.



Plaque Orange

33 1233

Code danger Code matière Classe 3
Liquides inflammables
Essence, Gasoil, Fuel



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS!

Aucun événement n'est recensé sur la commune.



© Droits ré

Les bons réflexes

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Donner l'alerte aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :
 - le lieu exact
 - le moyen de transport
 - la nature du sinistre

Consignes de sécurité À respecter











Seco

Rentrer dans un Couper gaz bâtiment en dur et électricité

Écouter la

Respecter les consignes

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

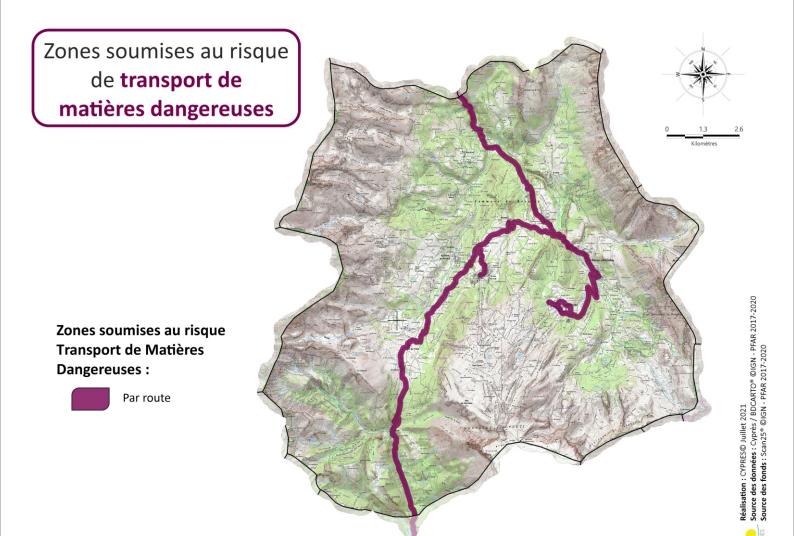
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

La réglementation internationale impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques.

Contrôles techniques des véhicules de transports de matière dangereuses par route.

Le préfet et le maire peuvent mettre en place des restriction de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires au niveau local.

En cas d'événement, la protection des populations s'effectue par application du dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques telles que le Plan de Secours Spécialisé (TMD).









Consignes de sécurité A respecter

APRÈS L'ALERTE

- Aérer le local de mise à l'abri
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation:
 - Se doucher
 - Changer de vêtements
 - Se présenter à un médecin

Liens utiles:

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI) Base de données d'Analyse Recherche et Information sur les accidents (ARIA) www.aria.developpement-durable.gouv.fr

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ?

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :

Moyens d'alerte :







Porte à porte



Radio Alpes 1 sur 100 FM

> **Télévision** D'ici TV









Internet

- Site internet de la commune : www.mairiedevoluy.fr
- Site internet de la Préfecture : www.hautes-alpes.gouv.fr

Principales sources d'information :

- Vigilance Météo-France : www.vigilance.meteofrance.com
- Vigilance crues : www.vigicrues.gouv.fr
- Observatoire régional des risques majeurs : observatoire-regional-risques-paca.fr/

Vous pouvez anticiper:

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.

Composition du kit de sureté

Dans un sac facilement accessible, prévoir :

- Votre DICRIM (ce document)
- Un sifflet, une lampe-torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Gilets fluorescents, radio à piles
- De l'eau, des aliments non périssables, couteau multifonctions
- Vos médicaments habituels
- La photocopie des papiers personnels et papiers d'assurance

E

Plan Familial de Mise en Sûreté

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un Plan Familial de Mise en Sûreté permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.



CE PLAN CONCERNE LA FAMILLE





LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

O)) MOYENS D'ALERTE SUR LA COMMUNE



PanneauPocket



Porte à porte



Cloches de l'église

METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés



avalanche



fuyez latéralement



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



transport de matières dangereuses



éloignez-vous de la zone dangereuse



inondation



montez à pied dans les étages



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



Ecoutez les consignes générales



Sites internet Numéros utiles

Sites internet

- > Site internet de la Mairie du Dévoluy : www.mairiedevoluy.fr
- > Site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes : www.hautes-alpes.gouv.fr
- > Site internet de Météo-France : http://france.meteofrance.com
- > Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- > Centre d'information pour la prévention des risques majeurs : www.cypres.org
- > Observatoire régional des risques majeurs : http://observatoire-regional-risques-paca.fr

Numéros₊utiles

Mairie du Devoluy **04.92.58.89.38**

Préfecture des Hautes-Alpes 04.92.40.48.00

Pompiers 18 ou 112 (depuis un portable)

SAMU 15

Gendarmerie 17

Météo-france **05.67.22.95.00**

http://france.meteofrance.com



MAIRIE DU DÉVOLUY

Ferrière 05250 LE DEVOLUY





Document réalisé avec la participation du Cyprès